

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents:

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote: M. Guerric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

74 - Subventions à des associations culturelles - Deuxième attribution 2018 OBJET:

# Subventions à des associations culturelles Deuxième attribution 2018

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	11/09/2018	Favorable unanime

La politique culturelle de la Ville de Besançon s'articule autour du soutien :

- à la création et l'expérimentation artistiques et à leur diffusion,
- aux initiatives et aux projets culturels des acteurs locaux,
- aux pratiques en amateur,
- aux actions visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, ainsi qu'aux projets au sein de l'espace public.

La Ville de Besançon intervient par le biais de dispositifs de soutien financier aux associations culturelles, qui s'inscrivent en complémentarité de différents programmes d'accompagnement aux acteurs et projets culturels (Emergences, programmation estivale / Les soirées Granvelle, Fête de la Musique, Contrat de Ville, Parcours artistiques et culturels).

La Ville de Besançon répartit son soutien financier aux associations culturelles autour des trois dispositifs suivants :

- Dispositif 1 soutien aux projets (projets éligibles : organisation d'événements culturels récurrents et de manifestations culturelles exceptionnelles ou nouvelles, projets de création, diffusion, action culturelle / sensibilisation / médiation, dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre, du patrimoine)
- Dispositif 2 soutien aux pratiques (activités éligibles : pratiques amateurs, accompagnement / ressources, études et recherches, diffusion régulière)
- Dispositif 3 soutien à l'enseignement musical (structures éligibles : écoles de musique associatives).

La deuxième session d'attribution concerne uniquement le Dispositif 1 - soutien aux projets.

Toutefois, pour cette 2<sup>ème</sup> session 2018, une demande d'une association sera exceptionnellement instruite dans le cadre du Dispositif 2, aide aux pratiques, afin de ne pas mettre la structure en difficulté.

Pour cette deuxième répartition 2018, 35 demandes de subventions ont été formulées par 30 organismes au titre du Dispositif 1 - soutien aux projets (Pour rappel, 101 demandes ont été déposées par 81 associations lors de la première session 2018 au titre des Dispositifs 1, 2 et 3 dont 54 demandes par 45 organismes au titre du Dispositif 1).

A partir d'éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, aux publics et à la structuration des projets et/ou activités, il est proposé la répartition suivante :

### - Subventions dans le cadre du Dispositif 1 - Soutien aux projets :

Le Dispositif 1 a pour objectif général d'apporter un soutien financier à des projets particuliers, à des événements récurrents ou à des manifestations exceptionnelles, artistiques et culturels, dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre, du patrimoine.

### - 5 subventions proposées au titre de l'aide à l'organisation d'événements récurrents prévus en 2018 :

Nom association	Nom du projet	Proposition subvention Conseil Municipal 20/09/2018
ССРРО	Rencontres de cinéma du CCPPO	1 500 €
Citron Vert	Pétanque Sonore	1 000 €
Du Goudron et des Plumes	Festival «Du Bitume et des Plumes»	9 200 €
Grammont Haute Comté	Soirs d'été	1 500 €
Latino Americalli	Festival «Latino Corazon»	1 500 €
	TOTAL	14 700 €

### - 8 subventions proposées au titre de l'aide à l'organisation de manifestations exceptionnelles et nouvelles en 2018 :

Nom association	Nom du projet	Proposition subvention Conseil Municipal 20/09/2018
Les Amis de Charles Nodier	Journée d'étude Charles Nodier	500 €
Côté Cour	1 <sup>er</sup> juin des écritures théâtrales jeunesse	2 000 €
Montagne Froide	De la République géniale, axe suisse	1 000 €
Seize Mille	Seize Mille et une Nuit	2 500 €
Sunset Run Space	Lancement du Sunset Run Space	1 000 €
Tetraktys	Nuit de la Musique de Chambre	3 000 €
Université de Franche-Comté	Publication des actes du colloque du 500ème anniversaire de la naissance du Cardinal Antoine de Granvelle	1 718 €
Université de Franche-Comté	Vivo	8 000 €
	TOTAL	19 718 €

### - 11 subventions proposées au titre de l'aide à la création :

Un de ces projets a fait l'objet de préfinancements en 2015 et 2016.

Nom association	Nom du projet	Préfinancement ou Conventionnement 2018-2019	Proposition subvention Conseil Municipal 20/09/2018
Bacchus	Cabaret Andler		3 000 €
Un Château en Espagne	La mécanique du vent		5 000 €
Compagnie Vraiment Dramatique	Meaulnes et nous l'avons été si peu	Préfinancement global de 18 000 € (2015 / 2016)	3 800 €
Day fort night	Pas pleurer		5 000 €
Gravitation	Obsolètes		8 000 €
Inhérence	Radius et Cubitus, les amants de Pompei		3 000 €
Prune	L'heure bleue		3 000 €
Radio Campus	Balade de Michel Dector et Michel Dupuy		1 500 €
Sentimental Noise	Silence, on tourne		3 000 €
Théâtre à tout prix	Ekhphrasis		1 500 €
Théâtre à tout prix	Lasciare perplesso, manifestes de Pasolini		2 000 €
	·	TOTAL	38 800 €

### - 3 subventions proposées au titre de l'aide à la diffusion :

Nom association	Nom du projet	Proposition subvention Conseil Municipal 20/09/2018
A la lueur des contes	«Ça conte à Besançon»	2 000 €
Brouillard	Les enfants sont méchants	1 000 €
Inhérence	Here and now	1 000 €
	TOTAL	4 000 €

#### - Subvention exceptionnelle dans le cadre du Dispositif 2 - Soutien aux pratiques :

- 1 subvention proposée exceptionnellement au titre de l'aide aux pratiques amateurs :

Nom association	Nom du projet	Proposition subvention Conseil Municipal 20/09/2018
Chœur Schütz	Pratiques du chant choral	1 300 €
	TOTAL	1 300 €

En cas d'accord, la somme totale, soit 78 518 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 67 500 € sur la ligne 65.30/6574 CS 10032,
- 9 718 € sur la ligne 65.30/65731 CS 10032 pour les subventions à l'Université de Franche-Comté,
- 1 300 € sur la ligne 65.33/6574 CS 10039 au titre de l'aide aux pratiques amateurs pour la subvention au Chœur Schütz.

#### A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les subventions de 28 projets et activités de 24 associations culturelles et de l'Université de Franche-Comté, pour un montant total de 78 518 €,
  - d'autoriser les versements à ces organismes.

M. DEVESA, Mme MAILLOT, M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POUJET et M. POULIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Préfecture du Doubs -

Reçu le 0 4 OCT, 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme, Pour le Maire,

La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 8